FAURÉ Paul Casimir

Né le 13 mars 1866 à Caussade (*Tarn-et-Garonne*) et décédé le 14 novembre 1947 à Toulon (*Var*).

- Fils de Marie Louis Julien Saturnin FAURÉ, représentant de commerce, et de Marguerite Jeanne HOURCADE, son épouse (Registre des actes de naissance de la commune de Caussade, Année 1867, f° 1, acte n° 2 Transcription d'un jugement en rectification d'état civil prononcé le 3 décembre 1866 par le Tribunal civil de 1^{re} instance de Montauban).
- Époux de Joséphine Marie Gabrielle de CASAL, née le 16 novembre 1870 à Teniet-el-Had (Département d'Alger, Algérie), avec laquelle il avait contracté mariage à Marseille, le 20 novembre 1915 (Ibid.).

Veuve en premières noces de *Victor Jean François MANDINE*, né le 21 juillet 1873 à Martigues (Bouches-du-Rhône) (Registre des actes de naissance de la commune de Martigues, Année 1873, acte n° 149) et décédé le 18 novembre 1914 à Dakar (Sénégal), capitaine au long-cours, avec lequel elle avait contracté mariage à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), le 25 février 1911 (Registre des actes de mariage de la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue, Année 1911, f° 6 acte n° 7).

Admis à l'École navale le 30 septembre 1884 à la suite du concours ouvert la même année, ayant été classé 5^e sur une liste de 100 élèves (Déc. min. 20 sept. 1884, J.O. 21 sept. 1884, p. 5.041).

... / ...

Promu au grade de capitaine de frégate à compter du 12 février 1911.

Par décret du 14 janvier 1917 (J.O. 16 janv. 1917, p. 531), nommé au commandement du patrouilleur auxiliaire, ex-yacht **Poupée** (1915~1919).

Par décret en date du 14 janvier 1917, M. le capitaine de frégate Fauré (Paul-Casimir), a été nommé au commandement de la Poupée.

Par décret du 6 juin 1919 (J.O. 11 juin 1919, p. 6.015 ; erratum J.O. 12 juin 1919, p. 6.055), promu au grade de capitaine de vaisseau.

Par décret du 28 février 1922 (J.O. 2 mars 1922, p. 2.503), admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de service ; nommé avec son grade dans la réserve de l'armée de mer, demeurant affecté au port de Toulon. Rayé des contrôles de l'activité à compter du 13 mars 1922.



Distinctions honorifiques

- □ Par décret du Président de la République en date du 10 mai 1898 (J.O. 12 mai 1898, p. 3.073), nommé au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.
- □ Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 17 janvier 1917 (J.O. 18 janv. 1917, p. 574), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade d'officier.
- □ Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1921 (J.O. 15 janv. 1922, p. 769), promu au grade de commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Comptait alors 37 ans 2 mois et 21 jours de services, dont 26 ans 6 mois et 3 jours à la mer, et 5 ans 2 mois et 23 jours en guerre.
- □ Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique en date du 20 février 1929 (J.O. 23 févr. 1929, p. 2.252 et 2.256), nommé officier de l'Instruction publique « pour services rendus à l'enseignement ». Alors commissaire du gouvernement près les tribunaux de la Marine.

Daniel LAHEYNE 23 février 2019